

Skandia Archipel

contrat d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros

BULLETIN DE SOUSCRIPTION (SKP 0101 - septembre 2008)

TOUTES LES INFORMATIONS FIGURANT SUR CETTE PAGE SONT À RENSEIGNER IMPÉRATIVEMENT

souscripteur(s) / assuré(s)

Souscripteur / assuré(e) (souscripteur principal) :

- Mlle Mme M. **Joindre impérativement la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité**
 Célibataire Marié(e) PACS Veuf (ve) Divorcé(e)

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Lieu de naissance : _____ Département de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Profession : _____
 e-mail : _____ Téléphone : _____

CO-SOUSCRIPTION En cas de co-souscription, le dénouement du contrat en cas de décès est prévu :

- au premier décès au second décès, **uniquement dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale ou communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput en pleine propriété. Dans ce cas, une copie de l'acte de mariage doit être jointe.**

Second souscripteur / assuré(e)* (uniquement pour des couples mariés) :

- Mme M. **Joindre impérativement la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité**

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Lieu de naissance : _____ Département de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Profession : _____
 e-mail : _____ Téléphone : _____

* Le contrat peut également faire l'objet d'une co-souscription démembrée, selon des modalités à convenir entre les parties (étude spécifique et documents à produire). Dans ce cas, le second souscripteur n'a pas le statut d'assuré(e).

durée du contrat

- viagère* 8 ans autre ans (supérieure à 8 ans)

* La souscription en durée viagère n'est pas autorisée pour un mineur de moins de 12 ans ou pour un majeur incapable.

versement initial

J'effectue un versement initial de : euros (minimum 5 000 €) Les frais sur versement initial sont de 4,50%

- par chèque à l'ordre de Skandia, chèque n° :
 par virement bancaire unique auprès de la Banque SEB 11008 00001 00041468027 41 (joindre l'avis de virement au compte Skandia)

Selon la législation en vigueur, pour tout versement supérieur ou égal à 150 000 €, j'indique l'origine des fonds :

Origine des fonds :
Document établissant l'origine des fonds, à joindre impérativement :
Justification économique de l'opération :
L'opération est-elle cohérente avec la situation patrimoniale du souscripteur ? :

désignation des bénéficiaires

En cas de décès de l'Assuré avant le terme du contrat, les capitaux dus par l'assureur sont versés au bénéfice de :

- Mes héritiers.
 Mon conjoint non séparé de corps ni divorcé à la date du décès ou mon partenaire d'un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution successorale.
 Autre (s) bénéficiaire(s) : (nom, prénom, date et lieu de naissance)

....., à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution successorale.
 Selon clause bénéficiaire testamentaire déposée chez Maître, Notaire à, à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution légale. (clause valable uniquement dans le cadre d'une souscription simple).

garantie en cas de décès

Les garanties décès complémentaires ne sont proposées qu'aux personnes âgées de plus de 12 ans et de moins de 70 ans à la souscription.

- Je renonce irrévocablement à la garantie décès « plancher » de base
 J'opte pour la garantie « plancher » revalorisée : sommes nettes investies revalorisées sur la base du taux de rémunération en vigueur du Livret A (avec un maximum de 5%)
 Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie complémentaire souscrite ainsi que de son mode de tarification.

versements programmés

Je mets en place des versements programmés pour un montant de euros à compter du 10 / /

tous les mois (minimum 500 €) trimestres (minimum 1 000 €) semestres (minimum 2 000 €) ans (minimum 3 000 €)

Les versements programmés démarreront au plus tôt à la première échéance suivant la fin de la période initiale de 30 jours.

Compléter impérativement l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB ou un RICE.

Compléter le tableau d'affectation des versements ci-dessous.

Les frais sur versements programmés sont de 4,50%

affectation des versements

J'opte pour Skandia Signatures (minimum 50 000 €) : je complète et signe la lettre d'orientation financière et le mandat d'arbitrage avec l'aide de mon Conseiller. Dans ce cas, je ne complète pas l'affectation des versements ci-dessous.

Supports libellés en unités de compte : Pendant la période initiale de 30 jours, mes versements nets de frais, sont répartis comme suit :

Support en unités de compte sélectionné	Répartition
Fonds BNP Paribas Monétaire (code ISIN FR0000401184)	100 % des sommes à investir en unités de compte

A l'issue de la période initiale de 30 jours, je souhaite que mes versements soient répartis comme suit (minimum de 500 € par support) :

TOTAL = 100 %	Répartition sur les supports en unités de compte	Versement initial	Versements programmés
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%

Supports libellés en euros :

La part du versement net de frais devant être investie dans le(s) fonds libellé(s) en euros est directement investie dans le(s) fonds concerné(s).

Je souhaite que mes versements soient répartis comme suit (avec un minimum de 500 € par support) :

Supports en euros sélectionnés	Versement initial	Versements programmés	Supports en euros sélectionnés	Versement initial	Versements programmés
Fonds Skandia Euro Select	%	%	Fonds ACMN Sélection Rendement	%	%
Fonds Pérennité Opportunités	%	%	Fonds Pérennité Diversifié	%	%

Conformément à l'article 6 des Conditions Générales, la part du versement net de frais devant être investie dans le(s) fonds libellé(s) en euros est directement investie dans le(s) fonds concerné(s).

Attention: Le cumul des sommes réparties sur l'ensemble des supports d'investissement à l'issue de la période initiale de 30 jours doit être égal à 100%. Le (ou les) support(s) d'investissement est (sont) choisi(s) par le souscripteur parmi la liste des supports d'investissement agréés par Skandia, figurant en annexe I, et II des présentes Conditions Générales

Dans le cas où un support serait indisponible, les sommes correspondantes seraient versées sur le support BNP Paribas Monétaire.

A SIGNER IMPÉRATIVEMENT

Je reconnais avoir reçu les notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers (par l'intermédiaire de mon conseiller, du site www.amf-france.org ou du site www.skandia.fr) concernant les supports en unités de compte sélectionnés et déclare avoir été informé(e) que je prends à ma charge les variations de cours des unités de compte liées à ces supports.

Fait à , le

Signature(s) du (ou des) souscripteur(s) assuré(e)(s)
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

A SIGNER

options d'arbitrages programmés

La mise en place d'arbitrages programmés donne lieu à des frais de gestion complémentaires de 0,20% par an sur le capital constitué.

Option 1 : Rééquilibrage automatique

L'option 1 est exclusive de toute autre option d'arbitrages programmés.

J'opte pour un rééquilibrage automatique de mon capital constitué sur la base de la répartition de mon versement initial selon la périodicité suivante :

trimestre civil semestre civil année civile

Option 2 : Lissage des investissements : J'opte pour des arbitrages programmés selon la périodicité suivante :

mensuelle trimestrielle semestrielle annuelle

Supports à désinvestir	Montant (mini 500 €)	Allocation cible	%
	€		%
	€		%
	€		%
			Total = 100 %

Option 3 : Ecrêtage des plus-values par support

Les options 3 et 4 peuvent se conjuguer sur un même support.

Supports à désinvestir	Seuil de déclenchement	Allocation cible	%
<input type="checkbox"/> Tous les supports en unités de compte sélectionnés	+ %		%
	+ %		%
	+ %		%
	+ %		%
			Total = 100 %

Option 4 : Arrêt des moins-values par support

Les options 3 et 4 peuvent se conjuguer sur un même support.

Supports à désinvestir	Seuil de déclenchement	Allocation cible	%
<input type="checkbox"/> Tous les supports en unités de compte sélectionnés	- %		%
	- %		%
	- %		%
	- %		%
			Total = 100 %

Option 5 : Arrêt des moins-values relatives par support

L'option 5 est exclusive de toute autre option d'arbitrages programmés.

OPTION EXCLUSIVE	Supports à désinvestir	Seuil de déclenchement	Allocation cible	%
	<input type="checkbox"/> Tous les supports en unités de compte sélectionnés	- %		%
		- %		%
		- %		%
		- %		%
			Total = 100 %	

Pour les options 4 et 5, le seuil de moins-value doit être supérieur ou égal à 5%.

Pour les options 3, 4 et 5, la périodicité de la mesure des plus ou moins values est hebdomadaire par défaut.

J'opte pour la périodicité quotidienne de mesure des plus ou moins values, disponible pour un minimum de 50 000 € de versement sur le contrat.

J'ai pris connaissance des modalités de fonctionnement des arbitrages programmés définies à l'article 12.2 des Conditions Générales.

observations

signature du bulletin de souscription

A SIGNER IMPÉRATIVEMENT

Je reconnais avoir reçu les Conditions Générales de SKANDIA ARCHIPEL, référence SKP 0101, septembre 2008, valant note d'information et en avoir pris connaissance.

Le Souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin de souscription, date à laquelle le souscripteur est informé de la conclusion du contrat. Cette renonciation doit être faite suivant le modèle de lettre suivant : « Je soussigné, M [...] demeurant [...] déclare exercer ma faculté de renonciation au contrat n° [...] établi le [...] et ce pour la raison suivante [...]. En conséquence, je demande le remboursement de l'intégralité des sommes versées ».

Fait à _____, le _____

Je reconnais avoir satisfait à mes obligations légales d'information et de conseil. Signature(s) du (ou des) souscripteur(s) assuré(e)(s)
Cachet et signature du conseiller : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

A SIGNER

A SIGNER

Exemplaire Skandia - SKP 0101 - 01.09.08

La loi du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition à toute information nominative vous concernant qui figurerait sur tout fichier destiné Skandia ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés auprès du service clientèle de Skandia à l'adresse figurant sur le présent bulletin de souscription. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre dossier.

Skandia Link – Tour Egée, La Défense 6, 17 avenue de l'Arche, 92671 Courbevoie cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 443 040 357 – Tél. : 01 47 96 67 00 – Fax : 01 47 96 67 01 – site : www.skandia.fr

Succursale pour la France de : Skandia Link SA société de droit espagnol dont le siège social est : Calle Vía de las Dos Castillas número 33 Edificio 7, 2ªA, de Pozuelo de Alarcón - Madrid 28224 - Espagne, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid au tome 9.235, general 8.031, folio 142, section 3ª, feuille numero 86.307, au capital social de € 81.452.267,90.